COMMUNIQUÉ DESTINÉ À NOTRE CLIENTÈLE

FRAIS DE STATIONNEMENT

Nous sommes désormais tenus de régler directement les frais de stationnement non autorisé, et nous verrons contraints de vous les refacturer.
Nous vous conseillons donc de vous acquitter spontanément de vos redevances de stationnement et d'en conserver tous les justificatifs.

ZONE À FAIBLE ÉMISSION (ZFE)

Plusieurs villes européennes, dont Bruxelles, Anvers et Grand, ont défini des zones à circulation restreinte (Low Emission Zone ou LEZ) :

> En France : nos véhicules sont équipés de vignettes Crit'air placées dans la boite à gants avec les papiers du véhicules

> Autres pays d'Europe : veuillez consulter le site https://fr.urbanaccessregulations.eu/ afin de connaître les villes concernées par ces restrictions de circulation et vérifier les conditions à remplir pour y accéder.

Attention, certaines zones nécessitent un enregistrement du véhicule à l'avance. Nous vous recommandons donc d'anticiper vos déplacements dans ces zones.
Le non-respect de ces conditions est **sanctionné par des amendes** dont le montant peut être important.

Nous vous rappelons que vous êtes responsables de toute infraction aux règles de circulation survenue pendant votre durée de location, et que vous êtes redevable de tous frais encourus en conséquence.
Si AVIS était amenée à régler des amendes ou des frais quelconques auprès des autorités, ceux-ci vous seraient refacturés, en plus des frais administratifs correspondants.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

VOS ÉQUIPES AVIS ET BUDGET.

Avis Location de Voitures - SAS au capital de 2.000.000 Euro - Immeuble Linéas, 1 rue du Général Leclerc, 92600 Puteaux - 652 023 961 RCS Nanterre - APE 7711A - N° de TVA intra communautaire : FR62652023961